



Fédération de Paris du Parti socialiste

Budget 2014 : davantage de crédits budgétaires pour l'égalité femmes hommes et la détermination pour une égalité intégrée !

Ce mardi 29 octobre après-midi, dans le cadre de l'examen du budget pour 2014, les députés ont discuté des crédits pour l'égalité femmes hommes. Et bonne nouvelle : le montant des crédits de ce programme sont en hausse, passant de 23,3 millions d'euros à 24,2 millions d'euros, soit une augmentation de 0,8 million d'euros (+3,42 %). Ces crédits sont destinés à soutenir les actions conduites par les associations chargées de la promotion et de la défense des droits des femmes, de l'égalité professionnelle et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Voici quelques extraits des interventions des parlementaires socialistes intervenus lors des débats :

. **Maud Olivier, Députée PS de l'Essonne** : « L'égalité entre les femmes et les hommes est un sujet évidemment politique, puisqu'il s'agit d'un changement social qui doit modifier durablement les pratiques et les mentalités en termes de progrès. Il faut une transformation majeure des représentations sexistes qui fondent notre société et ont pour conséquences des inégalités récurrentes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale et, bien sûr, les violences subies par les femmes. Ce changement social ne peut être mis en œuvre qu'à travers une politique volontariste et transversale. »

. **Conchita Lacuey, Députée PS de Gironde** : « Au cœur de l'action gouvernementale, la question des droits des femmes est devenue une priorité politique. (...) Les crédits destinés à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale sont en augmentation. (...) Ils renforcent [notamment] les actions menées dans le cadre de la sensibilisation de la parité, des actions facilitant l'accès des femmes aux responsabilités aussi bien politiques que syndicales ou associatives ainsi que de l'articulation des temps de vie et des actions de soutien à la création et à la reprise d'entreprises. L'implication des associations dans ces domaines est essentielle, et elle est remarquable. »

. **Catherine Coutelle, Présidente PS de la délégation aux droits des femmes** : « Je veux attirer votre attention sur un

point transversal : la question des informations et des moyens. Consciente du besoin crucial en la matière, [Madame la Ministre] vous avez appelé de vos souhaits la production systématique d'études d'impact, relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, pour chaque projet de loi. (...) Madame la Ministre, vous avez lancé la réalisation de la grande enquête Virage II sur les violences et les rapports de genre, la première enquête remontant à l'an 2000. Ses résultats nous seront très précieux. »

. **Et la Ministre Najat Vallaud-Belkacem** de conforter la démarche initiée depuis mai 2012 d'une égalité intégrée, et rappelant la conception portée par la Commission égalité parisienne depuis de longues années : « Le défi le plus important, s'agissant d'une politique transversale, est de parvenir à l'inscrire dans la durée et à organiser des mécanismes et des relais de façon à ce qu'elle ne relève pas de la responsabilité d'un seul ministère et d'une seule ministre mais qu'elle soit au cœur de toutes les politiques publiques. Il ne s'agit pas d'ajouter aux politiques des ministères une sorte de supplément d'âme, mais bien d'obtenir des engagements et des réalisations concrètes dans l'action de chaque ministère, dans les textes qu'ils portent mais aussi au quotidien dans la gestion de leurs administrations. Ce défi-là, je pense que nous l'avons collectivement relevé. Depuis un an, 60 % des projets de lois - et pas des moindres - que vous avez examinés ont comporté des mesures qui ont un impact positif sur l'égalité entre les femmes et les hommes. »

Pour retrouver l'ensemble des débats : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cri/2013-2014/20140041.asp#P78303> et le rapport de Christophe Sirugue, Député PS de Saône-et-Loire : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/budget/plf2013/a0255-tiii.asp>

Agenda

Les prochaines réunions de la Commission fédérale égalité femmes hommes :

Quelle loi pour lutter contre le système prostitutionnel ?

Réunion publique organisée par

Sandrine Mazetier,
Députée socialiste de Paris,
Vice-Présidente de l'Assemblée nationale

En présence de **Maud Olivier,**
Députée socialiste,
rapporteuse de la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel



Avec le soutien de la Commission égalité femmes hommes

Pour lire la proposition de loi : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/propositions/pion1437.pdf>

Le mercredi 13 novembre 2013 à 20h00

Pour tout renseignement et inscription : smazetier@yahoo.fr



La protection internationale des femmes contre les discriminations : la CEDAW, Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Avec **Françoise Morvan,** vice-présidente de la Coordination française pour lobby européen des femmes

Le mardi 3 décembre 2013 à 19h30, A la Fédération

Pour plus d'information : <http://www.clef-femmes.fr/>

Retour sur la rencontre-discussion de la Commission parisienne égalité au Haut-Conseil à l'égalité



Le jeudi 24 octobre, la Commission parisienne était reçue au Haut-Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, institution nouvelle placée sous l'autorité du Premier Ministre et de la Ministre aux droits des femmes. Créé en janvier 2013, le Haut-Conseil a succédé à l'Observatoire de la parité.

Disposant de moyens renouvelés, il « a pour mission d'assurer la concertation avec la société civile et d'animer le débat public sur les grandes orientations de la politique des droits des femmes et de l'égalité ».

Le Haut-Conseil a vocation à contribuer à l'évaluation des politiques publiques qui concernent l'égalité entre les femmes et les hommes ; à assurer l'évaluation des études d'impact des lois, règlements, documents d'évaluation des lois de finances et des lois de financement de la sécurité sociale ; à recueillir et diffuser les analyses, études et recherches françaises, européennes et internationales relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes ; enfin à formuler des recommandations, des avis et propose des réformes au Premier ministre.

La Commission égalité a beaucoup apprécié l'accueil que lui a réservé Romain Sabathier, membre du Secrétariat Général du Haut-Conseil et lui-même très impliqué de longue date sur les questions de genre. La Commission le remercie chaleureusement pour sa disponibilité et son enthousiasme.

La réunion a permis à la Commission de mieux appréhender le rôle moteur du Haut-Conseil (auto-saisine, avis, etc.) et de saluer la conception intégrée de l'égalité femmes hommes mise en place depuis mai 2012 (conception qui vise à inclure les questions d'égalité dans tous les domaines et pas seulement dans des projets ou dans des réglementations ponctuels). Elle a également permis d'aborder des sujets majeurs et/ou d'actualité pour l'égalité entre les femmes et les hommes (IVG, loi sur l'égalité en cours d'examen au Parlement, lutte contre les violences, etc.).

Pour retrouver toutes ces informations et plus encore : <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/> Pour retrouver

toutes ces informations et plus encore : <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/>

Pour (re)lire l'avis du Haut-Conseil sur le projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes : http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/60_recommandations_projet_de_loi_pour_l_egalite_entre_les_femmes_et_les_hommes-2.pdf

La CEDAW – 30 ans après la France lève ses réserves

Lors d'un déplacement à New York, le 14 octobre dernier, la ministre des droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, a remis officiellement au Secrétariat Général des Nations Unies la notification par la France de la levée de ses réserves à la convention CEDAW sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes (en anglais Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women).

Les trois réserves, émises par la France il y a trente ans, étaient relatives à :

- la dévolution du nom de famille
- la protection sociale des conjoints de chefs d'exploitation agricole
- la discrimination à l'égard des femmes dans les zones rurales.

Ces réserves sont désormais officiellement levées et ce notamment grâce à la loi mariage pour tous cette loi a permis au gouvernement de lever la réserve relative à la dévolution du nom de famille grâce aux modifications législatives introduites par cette loi, qui a établi l'égalité des parents dans le choix du nom de l'enfant.

L'abandon des réserves sur ce texte, qui est d'importance cruciale pour la mobilisation autour des droits femmes dans le monde, est un nouveau pas dans la diplomatie des droits des femmes menée par la France de manière active et décidée depuis plus d'un an.

Cet acte renforce encore les actions menées par la société civile à l'international en faveur d'une application pleine et entière de la Convention. La France, qui remettra dans les semaines qui viennent son rapport au Comité CEDAW sur le progrès de la mise en œuvre de la CEDAW, appelle tous les Etats membres des Nations Unies à adhérer à cette convention, et à en mettre pleinement en œuvre les dispositions.

Christine RIMBAULT
Secrétaire fédérale à l'égalité
chris_rimbault@yahoo.fr



Andrea FUCHS
Secrétaire fédérale adjointe à l'égalité
andrea.fuchs@neuf.fr